

EN AVANT-PREMIERE.

VISITE DU DOYEN DE BINCHE A LOBBES

VERS 1740.

Vers 1740, le doyen de Binche visite les paroisses de son doyenné et fait rapport de ces visites à l'évêque de Cambrai. Parmi les nombreuses paroisses de ce vaste doyenné figurent toutes les communautés chrétiennes de notre entité actuelle: Lobbes, Sars-la-Buissière, Bienne-lez-Happart et Mont-Sainte-Geneviève. Pour faciliter son travail, le doyen dispose d'un questionnaire type qu'il suit méthodiquement. Deux siècles et demi plus tard, la découverte de ces rapports représente une heureuse surprise pour notre histoire locale d'autant plus que les questions directrices sont précises, détaillées, voire indiscretes.

Notre ami et collaborateur, Albert Meunier nous annonce une publication des rapports qui concernent l'entité de Lobbes. Cet heureux événement devrait se réaliser dans un prochain numéro de Haut Pays de Sambre vers la fin de l'année 1986.

En avant première et pour l'intérêt de nos lecteurs voici déjà quelques extraits du rapport de Mont-Sainte-Geneviève: quelques questions parmi la cinquantaine du listing!

1P/Q4: Les fenêtres et les vitraux de l'église sont-ils intacts, en sorte que les oiseaux soient tenus à l'écart?

R: en bon état.

1P/Q7: Dans l'église, y a-t-il un confessionnal avec des grilles?

R: le confessionnal est décent.

1P/Q17: Existe-t-il un inventaire des ornements et parements ainsi que de tous les objets et livres d'église?

R: il n'y a pas d'inventaire.

2P/Q5: Y a-t-il une accoucheuse de bonne réputation et assermentée?

R: elle est de bonne réputation mais n'est pas assermentée.

3P/Q3: Le curé ne fréquente-t-il pas les tavernes?
Ne s'adonne-t-il pas chez lui à la boisson et à l'ivresse?

R: Le curé est bien.

Parmi les questions posées à Lobbes, voici quelques réponses:

1P/Q20: Les herbes et les fruits du cimetière reviennent au curé. Ce cimetière est clos de murs et fermé d'une seule grille. Sis autour des murs de l'église, il (le cimetière) abîme ceux-ci.

2P/Q8: La comptabilité de la fabrique d'église n'est actuellement que très médiocre.

2P/Q11: La fréquentation des offices par les gens du lieu est bonne, sauf en ce qui concerne les bateliers et leurs aides...

Notes complémentaires:

Le curé désire être autorisé à constituer une garde qui les (bateliers) surveillerait et déférerait les profanateurs devant l'un ou l'autre tribunal.

Au delà des appréciations religieuses et morales, ces textes fourmillent d'indications précises sur les biens, les personnes, les relations, les lieux, etc... Avec tous nos lecteurs, nous attendons cette publication inédite et précieuse.

Grande est notre impatience.

pour le groupe "Histoire"
J. MEURANT